



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

REPUB
Liberté

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

Liberté - Égalité - Fraternité

ID : 030-213000342-20251002-DN_2025_093_DIR-AR

S²LOW

Bellegarde, le 2 octobre 2025

DECISION

N° 2025-093-DIR

Objet :
Tarifs des activités/sorties spécifiques
avec prestataires de service
MAISON DES JEUNES
Vacances de Toussaint 2025

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 24-099 du 19 septembre 2024 précisant que les tarifs des activités/sorties spécifiques avec prestataires de service seront fixés par décision de Monsieur le Maire,
- **Considérant** qu'il y a lieu de définir le tarif à appliquer pour les activités/sorties spécifiques avec prestataires de service pour les **vacances de Toussaint 2025**,

DECIDE

Article 1 – de DEFINIR les tarifs des vacances de Toussaint 2025, ainsi qu'il suit :

20/10	Escape Game	15€
22/10	Trampoline	7€
23/10	Visite du Vélodrome	10€
27/10	Cinéma	6€
31/10	Walibi	30€

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 13 octobre 2025 et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Gard,
- Madame la responsable de la Maison des Jeunes.

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Hôtel de Ville – 1 place Charles de Gaulle – 30127 Bellegarde

☎ 04 66 01 11 16 - ✉ mairie.accueil@bellegarde.fr

Site : www.bellegarde.fr